

Audience du 3 juin 2008 avec Yves ROBIN, chef du SESSI

Une délégation des représentants CFDT du SESSI conduite par Christiane JOHO, secrétaire générale, a rencontré Yves ROBIN afin d'évoquer le devenir du SESSI pris dans la tourmente de la RGPP (cf lettre cosignée par les directeurs généraux de la DGE et de l'INSEE adressée à l'ensemble des agents du SESSI).

En exergue, la CFDT a rappelé sa conception de la modernisation de l'État, consciente de la nécessaire évolution de l'administration qui doit promouvoir un service public de qualité. Elle sera particulièrement vigilante à la défense du statut des agents concernés par les mutations envisagées, lequel ne devra d'aucune manière être remis en cause ainsi que les rémunérations et les conditions de travail.

Yves ROBIN indique qu'en dehors du devenir des études économiques qui seront rattachées à la DGE, il ne dispose d'aucune information portant sur l'intégration des missions statistiques du Service à celles de l'INSEE autres que celles figurant sur la lettre sus mentionnée. Il confirme son rôle en matière de concertation et d'information des personnels en lien direct avec le CTP du Service.

Le chef du SESSI et la CFDT ont identifié les différentes problématiques entre Montreuil et Caen :

- **MONTREUIL**, à terme, serait confronté à des « doublonnages » de missions avec la DG INSEE. En revanche, les missions de pôle de production du CES Caen seront conservées, notamment dans le contexte de la mise en œuvre de FUSAIN dès janvier 2009 (pas de modification par l'INSEE) ;
- le statut d'administration centrale des personnels de **CAEN** (y compris pour les rémunérations accessoires), devra faire l'objet d'un accord spécifique, étant entendu qu'il ne pourra être étendu au personnel INSEE de province. Le chef du SESSI a précisé que ces statuts ne seraient aucunement remis en cause : si des cas très particuliers se révélaient, ils feraient l'objet d'un examen attentif.

Enfin, la mutualisation des fonctions supports des directions régionales décidée en CMPP du 4 avril nécessitera des réflexions sur la coexistence en Basse-Normandie, de deux entités INSEE (positionnement CES Caen/ DR Caen, spécificités des travaux d'enquêtes).

La CFDT demande, pour une concertation plus efficace, la mise en place d'un groupe de travail et d'un calendrier de rencontres thématiques portant sur les missions, les moyens et surtout les personnels avec les conséquences prévisibles des réorganisations. Calendrier et thématiques seraient validés en CTPS.

Le chef du SESSI s'est engagé à mettre en œuvre un dispositif de concertation le plus large possible associant :

- l'encadrement ;
- les personnels selon un cadre à définir (identification des problèmes, pistes de réflexion) et
- les organisations syndicales.

La mission d'audit se met en place pour rencontrer Yves Robin, à l'issue de la tenue du comité de pilotage auquel il participe. Les missionnaires seront présents au CTP du SESSI du 4 juillet prochain en qualité d'experts pour exposer leur méthode de travail et les différents contacts qu'ils établiront durant l'été.

La CFDT a particulièrement insisté sur la prise en considération des agents qui devront être informés des évolutions des travaux d'audit et étroitement associés à tous ces changements. Si nécessaire, ces mutations devront être accompagnées d'un volet social de même envergure que celui mis en œuvre pour la fusion DGFIP.

Ce temps du dialogue social est nécessaire pour l'appropriation et l'adhésion des agents aux évolutions qui leur seront proposées.